

FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXERCICE

- PROFESSION ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL -

Arrêté du 31 mars 2009 relatif aux conditions d'accès à la profession
d'assistant de service social pour les titulaires de diplômes étrangers

Intitulé du diplôme obtenu :

.....

Date de l'obtention :Pays d'obtention :

Madame – Monsieur Nom de famille :

Prénom :Nom d'usage :

Date de naissance :Ville :

Pays :Nationalité :

Adresse personnelle :

Code postal :Ville :Pays :

Téléphone fixe :Téléphone portable :

Courriel :

Date :

(signature)

Selon l'article 1 de l'arrêté du 31 mars 2009, les ressortissants des pays européens mentionnés à l'article R. 411-3 du code de l'action sociale et des familles ainsi que les ressortissants des États non visés à cet article qui souhaitent exercer en France la profession d'assistant de service social doivent constituer un dossier composé des pièces suivantes :

- Les pièces justifiant de l'identité et de la nationalité du demandeur
- Une copie du ou des titres de formation obtenus par le demandeur accompagnée d'une traduction en français par un traducteur assermenté
- Un document délivré et attesté par le structure de formation, accompagné de sa traduction en français, décrivant le contenu des études et des stages effectués pendant la formation avec le nombre annuel d'heures par matière pour les enseignements théoriques, la durée des stages et les secteurs dans lesquels ils ont été réalisés
- Un descriptif des principales caractéristiques du titre de formation rempli par le candidat (voir annexe 1 en fin de document)
- Un curriculum vitae **rédigé de façon manuscrite** par le candidat comportant toutes précisions utiles sur les études effectuées et les activités professionnelles exercées et accompagné des attestations d'emploi correspondantes
- Un courrier désignant un établissement de formation ou plusieurs par ordre de préférence préparant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social qui émettra un avis technique sur la comparaison de la formation

Attention : l'intégralité di dossier, y compris les pièces demandées doit être adressée **en deux exemplaires** par lettre recommandée avec accusé réception à la :

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
Pôle Formation, Emploi et Certifications
Autorisation d'exercice à la profession d'assistant de service social (ASS)
14, allée des Saphirs – CS 61044
97 404 SAINT DENIS CEDEX

LISTE DES CENTRES DE FORMATIONS
--

IRTS de la Réunion
1 rue Sully Brunet - 97470 SAINT BENOIT
Tél : 02 62 92 97 77
contact@irtsreunion.fr